

le bonheur de lui servir la messe, tant sa piété les charmait et les édifiait. »

En quittant Paris, le Père Champagnat se rendit à Saint-Pol en Artois, pour traiter avec les autorités de cette ville de la fondation d'une école. Cette fondation lui avait été recommandée par le ministre de l'instruction publique, au moment même où il parlait de n'autoriser l'institut que pour les petites populations. Pour le mettre en contradiction avec lui-même, le Père Champagnat accéda, sans trop se faire prier, à cette demande; d'autant plus qu'elle avait encore pour effet de démontrer que les frères de Marie, loin de nuire aux frères des Ecoles chrétiennes, ne faisaient que les remplacer là où ils ne pouvaient aller; car les autorités de la ville de Saint-Pol s'étant adressées d'abord à eux, il leur avait été répondu que le nombre des demandes antérieures à la leur était tel, que de dix ans il n'y avait pas possibilité de les satisfaire. Cette école fut fondée quelques mois après, ainsi que celle des Roches-de-Condrieu dans l'Isère, et celle d'Izieux dans la Loire.

Depuis la maladie qu'il avait eue en 1825, le Père Champagnat ne s'était jamais entièrement rétabli. Pendant plusieurs années, il lui était resté un point de côté qui lui procurait de grandes douleurs, dès qu'il se livrait à un travail pénible ou qu'il était obligé de marcher un peu de temps. A ce point, il se joignit plus tard une faiblesse d'estomac qui dégénéra bientôt en une gastrite parfaitement caractérisée. Cette gastrite fut sans doute le résultat des privations journalières et des jeûnes prolongés du bon Père. Nous avons remarqué que, dans les fréquents voyages qu'il était obligé de faire, il ne lui était pas rare de passer des journées presque entières sans rien prendre. D'un autre côté, l'esprit de pénitence et de mortification qui l'animait, lui faisait toujours choisir la nourriture la plus ordinaire et ce qu'il y avait de moindre sur la table. Ce genre de vie développa rapidement sa gastrite et lui donna un caractère de chronicité qui ne laissa plus

d'espoir de guérison. Avant son voyage de Paris, déjà il était sujet à de fréquents vomissements, il ne pouvait plus supporter certains aliments; bien plus, toute espèce de nourriture le fatiguait, et son estomac était toujours plein de glaires blanchâtres qu'il évacuait par une expectoration et des vomissements presque continuels. Ses pénibles courses dans la capitale et les déboires de tout genre qu'il y essuya finirent de ruiner son tempérament et d'user le peu de forces qui lui restaient; de sorte qu'il fut facile, à son retour, de comprendre qu'il ne pouvait pas aller loin.

Le révérend Père Colin, qui fut le premier à s'apercevoir et à s'inquiéter de la gravité de la maladie du pieux fondateur, crut avec raison qu'il était nécessaire, pour la tranquillité des frères et pour prévenir toute commotion, de pourvoir avant sa mort à son remplacement, en faisant élire un frère pour lui succéder. En effet, depuis longtemps la haute sagesse, le jugement profond et la grande expérience du Père Colin lui faisaient entrevoir des difficultés insurmontables à soumettre les frères et les Pères à une même règle, à un gouvernement et à un supérieur uniques: d'abord, parce que le but, l'éducation, les emplois n'étant pas les mêmes, exigeaient des règlements et un genre de vie différents; ensuite, parce que l'administration et la direction de chaque branche étaient plus que suffisantes pour occuper un homme. Puis, il n'ignorait pas qu'il était nécessaire pour gouverner sagement les frères, d'avoir leur esprit, leur estime, leurs sympathies, l'expérience des écoles, de connaître les sujets et les règles de leur institut, et il comprenait que cela n'était pas possible à un homme, quelles que fussent d'ailleurs sa vertu et sa capacité, s'il n'avait été élevé avec les frères, s'il n'avait vécu parmi eux et pratiqué leur genre de vie.

Aussi, tout en admettant que les deux branches devaient établir quelque lien d'union entre elles, afin de s'aider, de se soutenir mutuellement et de conserver les traits de ressemblance et les sentiments de famille que leur donnait leur

commune origine, il croyait qu'il était indispensable, pour le bien de tous, que chaque branche eût ses règles, son gouvernement et son supérieur. Plus tard, le jugement des supérieurs ecclésiastiques a confirmé de tous points cette appréciation des choses. Mais le Père Champagnat, qui avait travaillé toute sa vie dans l'idée d'une société unique et qui regardait avec raison cette union comme une garantie de la conservation de l'esprit religieux parmi ses frères, n'entraît pas facilement, sur ce point, dans le sentiment du Père Colin; et, tout en se prêtant aux désirs de ce dernier dans l'élection du frère qui devait lui succéder, il a nourri jusqu'à la mort, comme nous le verrons dans son testament spirituel, l'espoir que les frères resteraient plus ou moins sous la dépendance du supérieur général des Pères maristes. Le Père Colin, qui par sa position était plus à même de sentir et de voir les inconvénients de l'union des deux sociétés, ne laissait échapper aucune occasion de lui faire remarquer les dangers que cet ordre de chose présentait pour les uns comme pour les autres; et pour lui bien faire comprendre qu'il ne devait pas compter sur les Pères pour diriger ses frères, il lui écrivait : « Hélas ! je redoute singulièrement le vide que vous laisserez si le Seigneur vous appelle à lui ; mais cette crainte me suggère une idée, qui est de mettre la branche des frères entre les mains de Mgr l'archevêque de Lyon. Il me semble qu'il y aura avantage pour vos frères. Communiquez cette idée aux principaux d'entre eux, et priez tous pour que Dieu vous éclaire sur cette importante affaire. « Le Père Champagnat n'avait jamais prétendu faire une œuvre simplement diocésaine ; il avait dit, au contraire, en toute occasion, qu'il voulait que sa congrégation fût pour tous les diocèses ; aussi, n'eut-il pas besoin de réfléchir pour rejeter cette proposition. Il désirait que les frères eussent pour supérieur le général des Maristes ; mais, au cas que la chose fût impossible, il entendait que ce fût un frère qui les gouvernât.

Cependant le révérend Père Colin, voyant que les forces

du Père Champagnat diminuaient de jour en jour, alla de sa propre autorité trouver Monseigneur l'archevêque, lui fit connaître l'état où se trouvait le bon Père, et le supplia de donner les pouvoirs nécessaires pour faire élire un frère pour lui succéder. Le prélat l'ayant chargé de procéder lui-même à cette élection, il se rendit à l'Hermitage, à l'époque de la retraite annuelle ; et après avoir fait comprendre au Père Champagnat l'urgence de cette mesure pour le bien de sa communauté et pour son propre repos, il fut résolu que l'élection aurait lieu à la suite de la retraite.

La veille de cette élection, le Père Colin réunit tous les frères profès et non profès dans la salle des exercices ; et, après une instruction analogue à la circonstance, il leur indiqua l'ordre de la cérémonie. Ensuite, il arrêta ce qui suit, de concert avec le Père Champagnat et les frères profès :

« 1° Que le supérieur que l'on allait élire serait pris parmi les frères profès qui, seuls auraient voix active et passive.

« 2° Que celui qui serait élu n'aurait aucune réclamation à faire, et qu'il devrait se soumettre à la volonté de Dieu manifestée par le vœu de ses confrères.

« 3° Que chaque électeur nommerait par scrutin les trois frères qu'il croirait devant Dieu les plus capables de remplir la charge de supérieur général.

« 4° Que des trois frères qui auraient obtenu le plus de suffrages, l'un serait nommé supérieur général des frères par le supérieur général de la société des Pères maristes, aidé de son conseil, et que les deux autres seraient de droit ses assistants et ses conseillers.

« 5° Que le frère supérieur serait à vie ; mais qu'il pourrait être déposé dans les cas prévus par les constitutions.

« 6° Que quiconque serait reconnu avoir, directement ou indirectement, pour lui ou pour d'autres, mendié les suffrages ou cabalé de quelque manière que ce fût, serait privé par là même de voix active et passive. »

Enfin, il fut recommandé aux frères d'implorer les lumières

du Saint-Esprit et la protection de Marie par de ferventes prières, pour connaître la volonté de Dieu dans le choix important qu'il s'agissait de faire, de se dépouiller de toute vue humaine, de tout esprit propre et de toute idée d'ambition et de cabale.

La cérémonie de l'élection commença par le chant du *Veni Creator*, et la célébration d'une messe basse du Saint-Esprit à laquelle assista toute la communauté. La messe finie, le révérend Père Colin adressa une courte mais pathétique allocution aux frères, pour les engager de nouveau à faire un bon choix, et termina par cette prière des apôtres : *Seigneur, vous qui connaissez le cœur de tous les hommes, faites connaître celui que vous avez choisi* (Actes, 1, 24).

Après cette allocution, les frères profès, au nombre de quatre-vingt-douze, se rendirent dans la salle du chapitre, où, à la suite d'une demi-heure de méditation, ils écrivirent chacun sur un billet, les noms des trois frères qu'ils croyaient les plus propres à gouverner l'institut. Chacun ayant écrit son vote, le Père Champagnat recueillit dans une urne les billets, puis les scrutateurs en firent le dépouillement. Le résultat de cette opération donna quatre-vingt-sept voix au frère François, soixante-et-dix au frère Louis-Marie, et cinquante-sept au frère Jean-Baptiste. Le Révérend Père Colin prit ces trois noms, se retira, et, après une courte délibération en conseil, avec le Père Champagnat et les autres Pères, il reparut dans la salle capitulaire et proclama, en présence de toute la communauté, frère François, supérieur général des frères; frère Louis-Marie et frère Jean-Baptiste, assistants. Cet acte accompli, tous les frères s'empressèrent de reconnaître le révérend frère François pour supérieur, et de lui offrir en cette qualité leurs respects et leurs devoirs de soumission. La cérémonie se termina par le chant du *Magnificat*, et par une messe d'action de grâces à laquelle tous les frères firent la sainte communion. Cette élection eut lieu le 12 octobre 1839. Elle se fit fort à propos, et on doit la re-

garder comme un effet de la protection de Dieu sur l'institut; car quelques mois après, le pieux fondateur, qui était mûr pour le ciel, s'endormait dans le Seigneur.

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

Fondation du noviciat de Vauban. La maladie du Père Champagnat s'aggrave. Le pieux Fondateur met ordre aux affaires temporelles de l'institut. Il fait une confession générale. Il reçoit le saint Viatique. Allocution qu'il adresse aux frères à cette occasion. Divers reproches qu'il se fait.

QUOIQUE le Père Champagnat sentît ses forces diminuer et sa maladie s'aggraver tous les jours, il ne put se décider à se ménager et à prendre du repos. Ainsi, quelques jours après avoir terminé la retraite des frères, il se rendit à la Côte-Saint-André avec un autre Père pour donner une retraite aux pensionnaires. Il était si faible, si souffrant, si exténué, qu'il inspirait un sentiment de profonde compassion à tous ceux qui le voyaient. L'air de bonté, de piété et de sainteté répandu sur sa figure, fit une telle impression sur les élèves du pensionnat, que la plupart voulurent se confesser à lui. Ils ne pouvaient se lasser de le regarder, de l'admirer; et on les entendait dire entre eux : « Ce prêtre est un saint. » Les instructions et les avis du bon Père furent abondants en fruits de salut, et son souvenir resta longtemps dans l'esprit de plusieurs, comme un baume de piété et de vertu.